



ATTESTATION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE AB5

L'UNION REGIONALE CAPEB - ANNEE 2009

En charge de l'application du règlement de la marque de service AB5

Déclare que :

L'entreprise : SARL BRETOU ET SAGE

Sise : 88 AV AQUEDUC DE BEAUNANT
69110 STE FOY LES LYON

Représentée par : GUILLEMAN DAVID

dont le dossier d'adhésion à la charte AB5 a été constitué par le syndicat CAPEB
du département : 69

- satisfait aux critères d'accès à la charte AB5 dont le suivi de la formation
- a signé la lettre d'engagement Qualité de services AB5

Est donc autorisée à utiliser la marque AB5

A compter du 19/03/2009 pour une durée de TROIS années et renouvelable à partir du 19/03/2012,
aux conditions fixées par le règlement d'usage de la marque AB5.

Fait le 19/03/2009

à _____
Le Président

Signature du chef d'entreprise

Lu et approuvé

Lu et approuvé

